

CAEN 17 octobre 2018

## DECLARATION FSU



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

L'annonce de la suppression de l'académie de Limoges dès janvier 2020 est au mauvais coup porté au Service public d'Éducation, à ses élèves et à ses personnels. Cette suppression conduira à la fragilisation de l'offre éducative de proximité et du maillage de notre territoire dont les élèves, notamment les plus fragiles socialement et les moins mobiles, feront les frais. Pour les personnels, l'éloignement des centres de décision, de pilotage et de gestion conduira aussi à des reculs avec la fragilisation voire la disparition de liens qui existaient jusqu'alors et avaient permis de maintenir une gestion de proximité et des espaces d'échanges au bénéfice de tous. L'inquiétude des personnels du rectorat est grande car ils ne savent pas ce que leurs missions vont devenir ni quel sera l'avenir de leur emploi. La FSU considère en outre que la perspective de fusion préfigure une régionalisation de la politique éducative et un affaiblissement du Service public d'Éducation, elle s'oppose résolument à de telles perspectives.

Nous souhaiterions interpeler le président de région et son représentant dans cette instance sur trois questions liées aux évolutions faisant suite à la fusion des régions et qui préfigurent peut-être d'autres évolutions à venir dans le cadre de la fusion des académies. Il s'agit de la question des manuels scolaires, de celle des personnels en charge de la maintenance informatique dans les établissements et des dotations générales de fonctionnement des établissements. Sur tous ces sujets, nos courriers ou interpellations restent sans réponse, ce qui témoigne d'un dialogue manifestement en panne ou volontairement dénié.

Sur la question des manuels scolaires nous sommes déjà intervenus dans cette instance les deux années passées et nous vous avons adressé en septembre un courrier, sans réponse à ce jour, pour demander à ce que la mesure de gratuité mise en place par le conseil régional du Limousin, qui a fait la preuve de son utilité sociale, soit reconduite par l'exécutif de la région Nouvelle Aquitaine. Pour les rentrées 2017 et 2018, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine a permis l'achat de quelques manuels pour du réassort. Mais pour la rentrée 2019, la mise en œuvre des réformes du lycée professionnel et du lycée général et technologique impose le renouvellement de certains manuels puisque les programmes changent, engendrant des coûts non négligeables pour les familles des lycéens. Nous vous demandons en conséquence de mettre en place la gratuité des manuels scolaires à la rentrée 2019 pour l'ensemble des lycéens de la Région concernés par ces changements de programmes et de l'étendre les années suivantes aux lycéens des niveaux concernés par la mise en œuvre de ces réformes.

Les Régions Occitanie et Bretagne, pour ne citer qu'elles, ont aussi mis en place la gratuité des manuels scolaires, leurs démographies scolaires sont comparables à celle de la Nouvelle Aquitaine. Ce choix politique, de justice sociale, est donc soutenable.

Sur la maintenance informatique, nous voulons là encore alerter l'exécutif régional. Le développement du numérique à l'École, tant dans les usages pédagogiques qu'administratifs, a conduit chaque lycée à disposer d'équipements nombreux : ordinateurs, vidéo-projecteurs, tableaux blancs interactifs, ... qui souvent fonctionnent en réseau et nécessitent une maintenance régulière. Le choix fait par le conseil régional du Limousin d'affecter un agent en poste (temps plein ou mi-

temps) dans chaque lycée (selon la taille des équipements) permettait, jusque-là, d'assurer un entretien quotidien, même si, pour les lycées aux équipements plus nombreux, plusieurs agents auraient été nécessaires. Ce fonctionnement est désormais remis en cause avec la systématisation du principe d'équipes mobiles comme cela était déjà le cas en Aquitaine, nous considérons qu'une telle décision conduit à une dégradation dans le fonctionnement des EPLE et qu'elle doit être revue.

Les dotations de fonctionnement de la plupart des lycées ont été ponctionnées en 2017-2018. Un seuil maximum de 5% en a limité la portée au regard de ce qui était projeté. La baisse devait se poursuivre en 2018-2019. Outre le fait que cette mesure se basait sur un calcul qui ne tenait pas compte par exemple des comportements « vertueux » notamment en terme d'économie d'énergie des lycées, elle se révèle très préoccupante quant à la marge réelle de fonctionnement et d'investissement. Dans un contexte où la Région renvoie une partie des contrats (ascenseurs et système de sécurité incendie) à la charge des Lycées, où la réorientation de la taxe d'apprentissage au profit du « quota » destiné à l'apprentissage enlève une marge de manœuvre pédagogique de plusieurs milliers d'euros aux filières professionnelles et techniques, où les crédits EPS ne sont plus spécifiquement fléchés, la FSU demande que l'effort budgétaire nécessaire soit garanti sur le budget 2019 pour assurer le financement des EPLE.

Enfin, nous souhaitons alerter la région et l'Etat sur la démolition en cours du Service public de l'orientation scolaire de l'Education Nationale, au travers de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » votée le 1<sup>er</sup> août qui confie l'information sur les métiers et les formations aux régions et leur transfère les Dronisep. Le maintien d'un seul CIO par département est également prévu. Les Dronisep remplissent pourtant des missions indispensables notamment dans la confection et la diffusion de l'ensemble des informations sur l'orientation et pas seulement sur les formations en lien avec l'emploi local. Les CIO constituent quant à eux un maillage essentiel de proximité pour les familles, les jeunes et toute personne même non scolarisée à la recherche d'information et de conseils. La FSU reste fermement opposée à ces transformations et poursuivra les mobilisations.

D'autres choix budgétaires, à tous les niveaux, sont possibles pour l'amélioration des Services publics et du Service public d'Éducation, c'est ce que porteront les agents en se mettant en grève le 12 novembre.